

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES EAUX , FORETS , CHASSES ET DE LA CONSERVATION DES SOLS

RAPPORT DU CONTENTIEUX NATIONAL POUR L'ANNEE 2012



TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	SITUATION DU CONTENTIEUX POUR 2012.....	3
2.1.	Brèves descriptions des infractions répertoriées.....	3
2.2.	Récapitulatif des infractions constatées par région.....	4
2.3.	Répartition des recettes contentieuses par type et par région.....	5
2.4.	Répartition du nombre de procès verbaux dressés et des recettes générées par trimestre et par région ...	5
2.5.	Situation du contentieux par type de contrevenants.....	8
2.6.	Situation des produits saisis et confisqués	9
3.	ANALYSE DE LA SITUATION DU CONTENTIEUX NATIONAL DE 2012	10
4.	RECOMMANDATIONS	15
5.	CONCLUSION	15

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de sa mission de mise en œuvre de la politique forestière du Sénégal, la Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des sols, assure l'organisation et le suivi de l'exploitation des ressources forestières et fauniques à travers un certain nombre de textes législatifs et réglementaires, de règles et de normes. Cette exploitation forestière est faite pour l'essentiel par des acteurs de différents ordres. Cependant, vus les intérêts et les comportements divergeant, des dérapages sont souvent notés de la part des acteurs. Lesquels dérapages sont constatés et sanctionnés et inscrits dans le contentieux du service des Eaux et forêts.

Le contentieux en matière forestière et de chasse concerne tous les actes délictuels commis par un tiers qu'il soit connu ou inconnu et constaté par un procès verbal. Les infractions en matière forestière sont constatées par des procès verbaux établis par les agents des Eaux et Forêts assermentés et les officiers de Police judiciaire.

Le code forestier (loi n°98-03 et décret n° 98-164) et le code de la chasse et de la Protection de la faune (loi n°86-04 et décret n°86-844) sont les principaux textes de loi visés par les agents des Eaux et Forêts dans la constatation des infractions commises en matière forestière et de chasse.

Au cours de l'année 2012, le contentieux a concerné 2084 procès verbaux dressés contre 1833 personnes et 261 contre inconnus avec des types d'infraction divers et variés sur l'ensemble du territoire national. La situation de ce contentieux est récapitulée dans le présent rapport. L'approche analytique utilisée pour rédiger ce document permettra de mieux entrevoir les perspectives.

2. SITUATION DU CONTENTIEUX POUR 2012

2.1. Brèves descriptions des infractions répertoriées

Les différentes infractions constatées sont décrites sommairement dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Explication sommaire de la nature des infractions constatées

Nature de l'infraction	Brèves explications de l'infraction
Abattage et coupes illicites	Coupe d'arbres et d'arbustes sans aucun permis délivré par le service des Eaux et Forêts
Carbonisation illicite	Transformation du bois en charbon de bois sans l'autorisation du service
Chasse en zone non autorisée avec un permis non valide	Pratique de la chasse dans une zone non ouverte à la chasse et avec un permis non valable
Transport et Circulation frauduleux de produits forestiers	Transport de produit(s) forestiers d'un point A à un point B sans permis de circulation
Culture, Défrichement et altération du domaine forestier	Pratique de la culture, défrichement d'un espace boisé et confection d'ouvrage dans une zone appartenant au domaine forestier
Dépassement de quantités autorisées	Transport de quantités de produits forestiers supérieures à ce qu'il y a dans le permis de circulation. L'exemple le plus fréquent est les dépassements de quantités de charbon de bois autorisées à circuler par un permis.
Dépôt illicite	C'est le stockage de produits forestiers sans l'obtention d'un permis de dépôt
Emondage et élagage illicite	Il s'agit de l'ébranchage, l'effeuillage et les coupes de branches d'arbres pour l'alimentation du bétail sans l'autorisation du service des Eaux et Forêts
Exploitation frauduleuse	Il s'agit de tous les actes tendant à exploiter des produits forestiers sans

	s'acquitter des taxes et redevances y afférents et sans aucun permis autorisation l'exploitation régulière.
Exportation frauduleuse de bois vers la Gambie	C'est l'exploitation frauduleuse des produits ligneux (bois et charbon de bois) faite à destination de la Gambie
Extraction illicite de sable	Elle concerne toute exploitation de sable faite en dehors des zones d'exploitation autorisée par exemple les carrières
Feux de brousse	Il s'agit de tous les actes volontaire et involontaire causés par un tiers occasionnant un feu de brousse
Manœuvre frauduleuse	Il s'agit de tous les actes tendant à exploiter et/ou à transporter un produit forestier sans respecter la réglementation en matière forestière ou de chasse
Pâturage en forêt	C'est le fait de faire paître ou passer des animaux domestiques dans les parties du domaine forestier non ouvertes au parcours du bétail
Obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un agent	Il concerne l'outrage à agent et le refus d'obtempérer d'une personne suspecter de délits ou de faux empêchant à l'agent des Eaux et forêts de faire correctement son travail

2.2. Récapitulatif des infractions constatées par région

Le tableau n° 2 ci-dessous fait le point sur le nombre d'infractions constatées par nature et par région.

Tableau N°2 : Récapitulatif des infractions constatées par région

N°	Nature infraction	DK	DL	FK	TH	KK	MT	LG	SL	ZG	KD	KD	KF	TC	SD	Totaux	Part (%)
1	Abattage et coupes illicites	9	2	14	60	33	21	38	29	6		11	23	20	6	272	13,1
2	Carbonisation illicite		0	4	14		1	2	0	0		1	2	1	0	25	1,2
3	Chasse en zone non autorisée avec un permis non valide		0		0	1	0		0	0		2	2	1	0	6	0,3
4	Transport et Circulation frauduleux de produits forestiers	3	61	8	16	9	8	3	30	2	1	36	26	12	17	232	11,1
5	Culture, Défrichement et altération du domaine forestier	2	0	6	6	20	10		1	2	6	59	5	5	0	122	5,9
6	Dépassement de quantités autorisées	22	0		0	2	2		0	0		13	47	5	2	93	4,5
7	Dépôt illicite		3		10	8	1		1	61		61	3	12	19	179	8,6
8	Emondage et élagage illicite		12	5	44	17	1	66	2	0	4	0	6	9	0	166	8,0
9	Exploitation frauduleuse	2	0	7	11	58	9	16	5	101	11	320	9	30	31	610	29,3
10	Exportation frauduleuse de bois vers la Gambie		0		0		0		0	0		44	0	0	0	44	2,1
11	Extraction illicite de sable		0		0		0		55	0		0	0	0	0	55	2,6
12	Feux de brousse		0		0	4	2	5	4	0		2	10	1	1	29	1,4
13	Manœuvre frauduleuse	13	0		0	44	0		4	4		28	37	65	5	200	9,6
14	Pâturage en forêt		1		13	1	1	11	0	0		0	0	0	0	27	1,3
15	Obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un agent	9	1		0		1		7	2		2	2	0	0	24	1,2
	TOTAL	60	80	44	174	197	57	141	138	178	22	579	172	161	81	2084	100,0

2.3. Répartition des recettes contentieuses par type et par région

Les différentes infractions constatées au niveau de chaque région administrative ont généré des recettes contentieuses comme le montre le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau 3 : Répartition des recettes contentieuses par type et par région

REGIONS	Nombre de PV	Montant Transaction	Montant Vente des produits saisis	Cumul recettes
Dakar	60	10 373 000	1 475 500	11 848 500
Diourbel	80	9 642 000	5 211 975	14 853 975
Fatick	44	2 022 000	445 000	2 467 000
Kaffrine	172	25 947 500	3 362 500	29 310 000
Kaolack	197	12 144 850	2 923 270	15 068 120
Kédougou	22	3 540 000	-	3 540 000
Kolda	579	86 277 500	72 003 580	158 281 080
Louga	141	5 341 000	384 000	5 725 000
Matam	57	6 505 000	356 500	6 861 500
Saint -Louis	138	8 619 000	3 326 000	11 945 000
Sédhiou	81	10 652 000	12 295 250	22 947 250
Tamba	161	26 110 000	28 992 500	55 102 500
Thiès	174	16 636 660	1 268 840	17 905 500
Ziguinchor	178	11 211 000	34 699 750	45 910 750
Totaux	2 084	235 021 510	166 744 665	401 766 175

2.4. Répartition du nombre de procès verbaux dressés et des recettes générées par trimestre et par région

Le tableau n° 4 donne la situation globale du nombre de procès verbaux dressés et des recettes issues des transactions et de la vente des saisies.

Tableau n°4 : Répartition du nombre de procès verbaux dressés et des recettes générées par trimestre

Trimestre	Nombre de PV	Montant Transactions (F CFA)	Montant Vente de saisies (F CFA)
1er trimestre	594	61 069 350	16 168 620
2e trimestre	621	51 842 500	41 799 295
3e trimestre	477	65 452 660	46 223 250
4e trimestre	392	56 657 000	62 553 500
TOTAL	2 084	235 021 510	166 744 665

Le tableau n°5 ci-dessous donne le détail des recettes contentieuses recouvrées suivant la nature de l'infraction.

Tableau n°5 : Récapitulatif des recettes contentieuses recouvrées par type d'infraction

N°	Nature infraction	Nombre PV	Transaction	Vente de saisies
1	Abattage et coupes illicites	273	16 848 660	1 884 340
2	Carbonisation illicite	24	1 385 000	1 219 500
3	Chasse en zone non autorisée avec un permis non valide	6	4 390 000	-
4	Transport et Circulation frauduleux de produits forestiers	229	36 899 500	8 915 500
5	Culture, Défrichement et altération du domaine forestier	120	18 444 000	-
6	Dépassement de quantités autorisées	93	17 950 000	10 635 000
7	Dépôt illicite	179	14 150 000	59 203 225
8	Emondage et élagage illicite	166	5 109 000	-
9	Exploitation frauduleuse	614	75 372 000	64 508 700
10	Exportation frauduleuse de bois vers la Gambie	44	2 697 500	-
11	Extraction illicite de sable	55	2 850 000	-
12	Feux de brousse	30	3 835 000	-
13	Manœuvre frauduleuse	200	32 251 850	20 378 400
14	Pâturage en forêt	27	1 005 000	-
15	Obstacle à l'accomplissement des devoirs d'un agent	24	1 834 000	-
	TOTAL	2 084	235 021 510	166 744 665

Le tableau n°6 ci-dessous donne la situation trimestrielle du contentieux par région.

Tableau n°6: Répartition trimestrielle et régionale du nombre de procès verbaux dressés et du montant des recettes recouvrées

REGIONS	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3			Trimestre 4			Cumul année 2012		
	PV	Transaction	Vente des produits saisis	PV	Transaction	Vente des produits saisis	PV	Transaction	Vente des produits saisis	PV	Transaction	Vente des produits saisis	PV	Transaction	Vente des produits saisis
Dakar	20	3 605 000	538 500	20	2 845 000	582 500	9	2 263 000	-	11	1 660 000	354 500	60	10 373 000	1 475 500
Diourbel	7	1 800 000	700 000	42	3 582 000	1 527 975	9	930 000	1 021 000	22	3 248 975	3 248 975	80	9 560 975	6 497 950
Fatick	13	680 000	225 000	27	1 212 000	170 000	3	90 000	50 000	1	40 000	-	44	2 022 000	445 000
Kaffrine	134	20 075 000	2 975 000	-	-	-	-	-	-	38	5 872 500	387 500	172	25 947 500	3 362 500
Kaolack	53	4 671 850	946 870	67	3 460 000	555 150	47	1 983 000	393 750	30	2 030 000	1 027 500	197	12 144 850	2 923 270
Kédougou	11	530 000	-	9	2 560 000	-	-	-	-	2	450 000	-	22	3 540 000	-
Kolda	138	16 523 500	-	216	23 592 500	29 988 080	160	32 632 000	31 308 500	65	13 529 500	10 707 000	579	86 277 500	72 003 580
Louga	20	1 125 000	150 000	21	570 000	64 000	67	2 410 000	170 000	33	1 236 000	-	141	5 341 000	384 000
Matam	18	2 325 000	60 000	17	1 254 000	108 000	9	978 000	65 500	13	1 948 000	123 000	57	6 505 000	356 500
Saint -Louis	36	1 929 000	405 000	44	2 085 000	310 000	24	1 835 000	965 000	34	2 770 000	1 646 000	138	8 619 000	3 326 000
Sédhiou	17	1 505 000	4 594 500	16	2 182 000	1 188 000	31	3 540 000	4 051 000	17	3 425 000	2 461 750	81	10 652 000	12 295 250
Tamba	38	3 520 000	-	48	6 320 000	-	31	4 575 000	-	44	11 695 000	28 992 500	161	26 110 000	28 992 500
Thiès	41	1 555 000	118 750	53	2 180 000	561 590	50	10 666 660	458 000	30	2 235 000	130 500	174	16 636 660	1 268 840
Ziguinchor	48	1 225 000	5 455 000	41	-	6 744 000	37	3 550 000	7 740 500	52	6 436 000	14 760 250	178	11 211 000	34 699 750
Totaux	594	61 069 350	16 168 620	621	51 842 500	41 799 295	477	65 452 660	46 223 250	392	56 575 975	63 839 475	2 084	234 940 485	168 030 640

2.5. Situation du contentieux par type de contrevenants

Les 2084 procès verbaux dressés ont concernés des contrevenants connus et des inconnus comme le récapitule le tableau 7 ci-dessous.

Tableau n°7: Répartition des types de contrevenants par région

REGIONS	Trimestre 1,2 et 3		Trimestre 4		Cumul année 2012	
	Contrevenants Connus	Contrevenants Inconnus	Contrevenants Connus	Contrevenants Inconnus	Contrevenants Connus	Contrevenants Inconnus
Dakar	48	1	10	1	58	2
Diourbel	44	14	18	4	62	18
Fatick	41	2	1	0	42	2
Kaffrine	127	7	37	1	164	8
Kaolack	134	33	28	2	162	35
Kédougou	20	0	2	0	22	0
Kolda	491	28	50	15	541	43
Louga	106	2	33	0	139	2
Matam	43	1	12	1	55	2
Saint -Louis	104	0	33	1	137	1
Sédhiou	54	10	14	3	68	13
Tamba	117	0	42	2	159	2
Thiès	132	12	30	0	162	12
Ziguinchor	25	106	37	15	62	121
Totaux	1486	216	347	45	1833	261

2.6. Situation des produits saisis et confisqués

Les différents produits saisis et confisqués sur la base des procès verbaux dressés sont répertoriés dans le tableau n°8 ci-dessous.

Tableau n°8 : Répartition des différents produits saisis et confisqués

REGIONS	Charbon (sacs GM)	Bois de service				Articles d'artisanat			Bois de chauffe	Bois d'œuvre		Pirogues et dérivés	Fruits, gousses et tubercules (kg)	Gommes et résines (kg)	Huile de palme (litre)	Matériel d'exploitation
		Crinting (panneaux)	billes, billons, planches	Poutrelles et madriers	Piquets et lattes	stères	billons	articles		pieds, billes et billons	Planches					
Dakar	241			9												
Diourbel	1 750	300					42		20	181	90		754	94	40	
Fatick	226		3							7	141					
Kaffrine	1 560								555							
Kaolack	856									132			1 500		130	
Kédougou		30			90					6					120	32 haches
Kolda	101 845	1 040	106	816	6 324	2 560	124	1 362		937	472				280	
Louga	139						17		70	10				550		
Matam	10	100							187							
Saint- Louis	1 058						430		15				16			
Sédhiou	1 885		172		253					718					450	1 tracteur + 2 camions
Tamba	17 823	10	362					12	460	60				10 060	200	
Thiès	435	722							5	15		4				
Ziguinchor	12 333		4 033		232			160		15 331	1 310	1 438				
Totaux	140 161	2 202	4 676	825	6 899	2 560	613	1 534	1 312	17 397	2 013	1 442	2 270	10 704	1 220	
eq, charbon en quintaux	70 081															

3. ANALYSE DE LA SITUATION DU CONTENTIEUX NATIONAL DE 2012

Au cours de l'année 2012, les différents démembrements de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols, ont dressé au total **2084 procès verbaux**. Le graphique ci-dessous donne la répartition par région en valeur absolue du nombre de procès verbaux dressés.

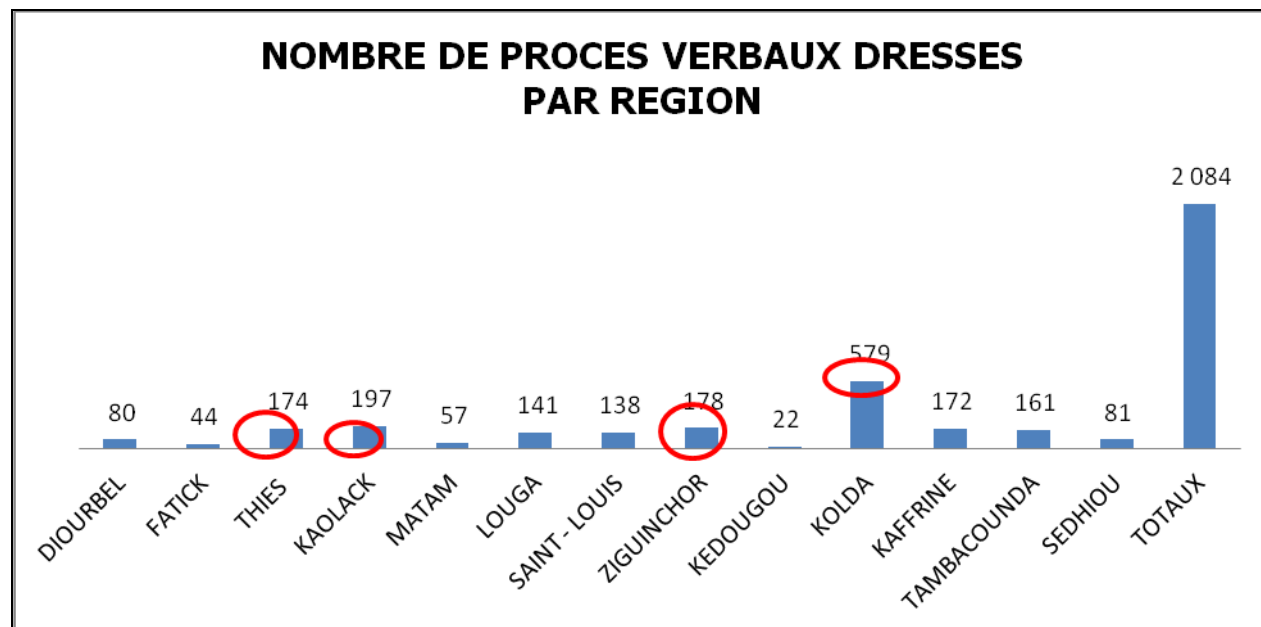


Figure 1 : Nombre de procès verbaux dressés par région

La région de Kolda a enregistré le plus grand nombre de procès verbaux (27,8%) pour des infractions commises pour l'essentiel à travers l'exploitation frauduleuse de produits forestiers (56,6%).

Au niveau des régions frontalières du Sud, l'exploitation frauduleuse des produits ligneux vers la Gambie représente 2,1% pour 44 cas.

Les régions les plus touchées par l'exploitation irrégulière de produits forestiers et fauniques sont respectivement après Kolda (27,8%), Kaolack (9,5%), Ziguinchor (8,5%) Thiès (8,3%), et Kaffrine (8,3%), Tambacounda (7,7%) et Louga (6,8%) et en dernière position Kédougou (1,1%). Le graphique suivant donne la part en valeur relative de chaque région dans le contentieux national.

La faiblesse du nombre de PV dressés dans les régions de Kédougou, Fatick, Dakar et Diourbel avec moins de 100 PV pour l'année n'augure pas nécessairement d'une efficacité des agents. Mais cela est lié surtout :

- Au manque de moyens logistiques et humains pour traquer les contrevenants,
- A la vacance de certains brigades et triages forestiers ouvrant la porte à l'exploitation forestière,
- A l'ampleur de l'exploitation frauduleuse dans le département de Maleme hodar dont les produits sont destinés à la ville de Touba,
- La persistance et la brutalité des exploitants de sable dans la bande de filaos,
- L'ampleur de la pesanteur sociale et religieuse sur la protection des contrevenants.

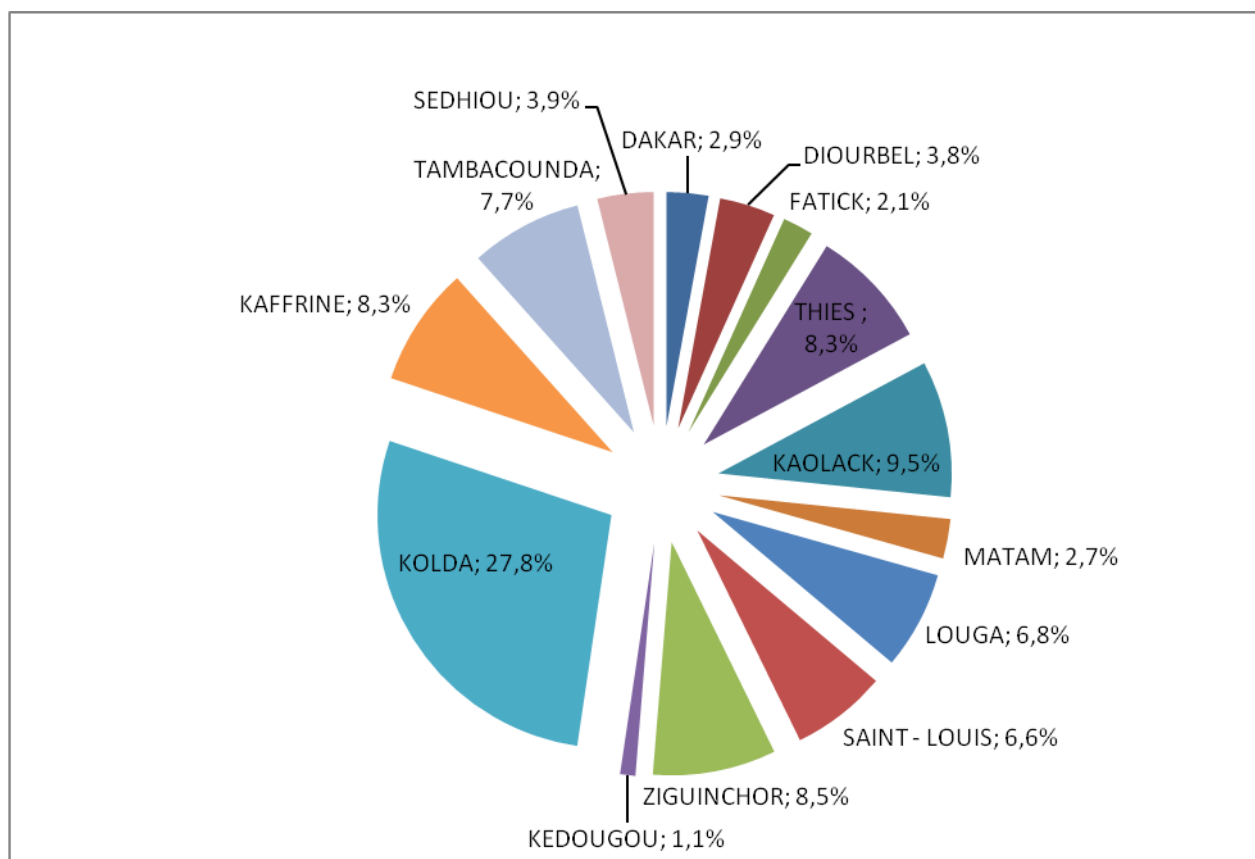


Figure 2 : Part de chaque région dans le contentieux national

Les procès verbaux ont été dressés sur la base des infractions constatées sur le terrain. Ces infractions de différente nature (au nombre de 15) sont réprimées soit par le code forestier ou par le code de la chasse.

Les infractions les plus fréquentes sont : l'exploitation frauduleuse avec 610 cas (29,3%), abattage et coupes illicites avec 272 cas (13,1%), transport et circulation frauduleuse avec 232 cas (11,1%) et manœuvres frauduleuses avec 200 cas (9,6%), dépôt illicite avec 179 cas (8,6%) et émondage et élagage illicite avec 166 cas (8%), (cf. Graphique ci-dessous).

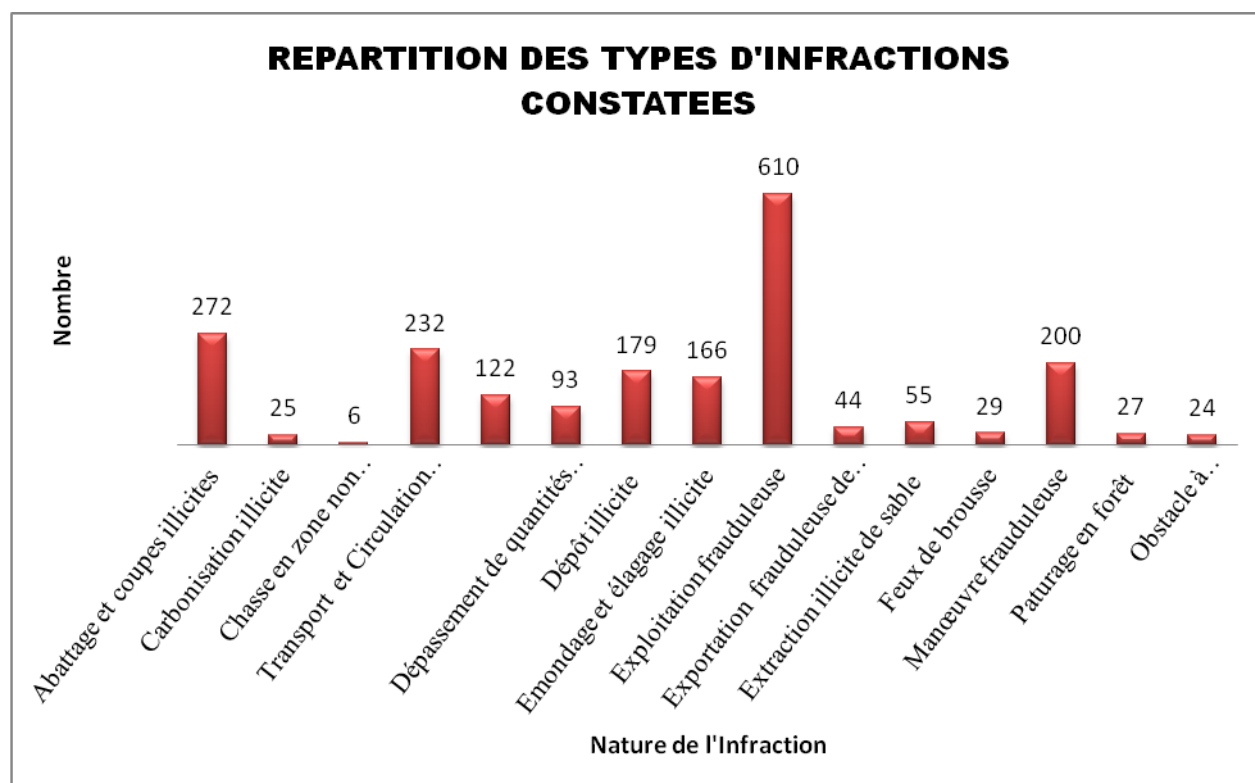


Figure 3 : Répartition des infractions constatées selon leur nature

L'importance des quantités et la diversité des produits saisis montrent l'ampleur des dégâts causés par les contrevenants. Le charbon frauduleux (**70 081 quintaux**) représente à peu près le dixième du charbon produit dans les zones régulièrement ouvertes à l'exploitation (zones aménagées). Tandis que, les quantités de bois de service, d'artisanat et d'œuvre exploitées clandestinement sont considérables (avec respectivement 2202 billons, 2560 stères, 17 397 billons et 2013 planches pour le bois d'œuvre) voire supérieures aux quotas alloués aux organismes agréés. Les espèces les plus exploitées sont le Caïlcedrat, le vene, le dimb, le teck et le kapokier. La confiscation du matériel d'exploitation provenant de la Gambie (1 tracteur et 2 camions) prouve l'importance du trafic international des produits ligneux vers ce pays frontalier.

Sur les 2084 procès verbaux dressés les 87% l'ont été contre des individus identifiés. Tandis que les 13% ont été dressés contre des inconnus. La majorité des PV contre inconnus (46%) est répertoriée au niveau de la région de Ziguinchor et principalement dans le département de Bignona. Les autres régions où le nombre de PV dressés contre inconnus est élevé sont respectivement Kolda avec 43 PV, Kaolack avec 35 cas, Diourbel avec 18 cas et Sédhiou avec 13 cas. Cette importance de PV contre inconnus est liée surtout à la situation d'insécurité dans le sud, au manque de moyens logistiques du service, au défaut de coopération de certaines populations locales ms également à la corruption (cf figure ci-dessous).

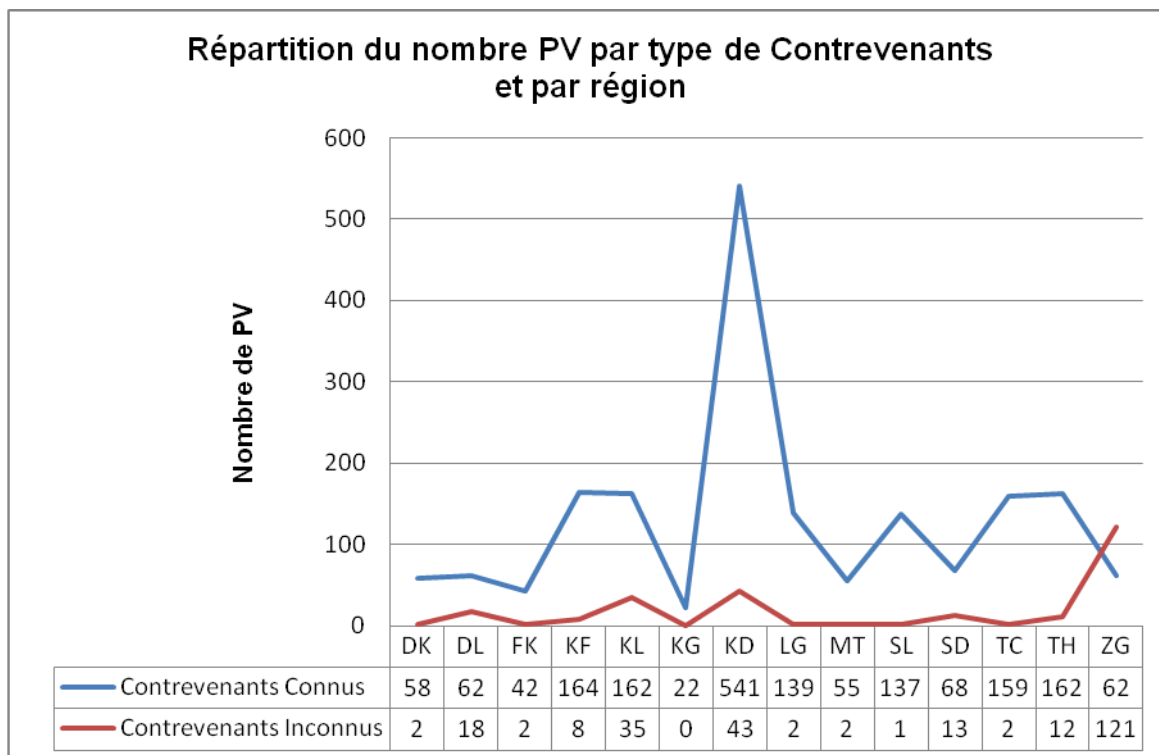


Figure 4 : Répartition du nombre de PV par type de contrevenants et par région

Au courant 2012, le contentieux a enregistré **2084** procès verbaux. Ces derniers ont permis de générer des recettes contentieuses dont le montant s'élève à **401 766 175 F CFA** ainsi réparties : transaction forestière pour **235 021 50 F CFA** et vente des produits saisis pour **166 744 665 F CFA**. Ces recettes varient d'une région à une autre comme le montre le tableau ci-dessous qui donne la part pour chaque région. La région de **Kolda** a recouvré les montants les plus importants avec respectivement **86 277 500 F CFA de transactions** et **72 003 580 F de vente des produits saisis et confisqués**, suivi de **Tambacounda** pour respectivement **26 110 000 F** et **28 992 500 F** et de **Ziguinchor** avec **11 211 000 F en transactions** et **34 699 750 F de vente de saisies**.

Sur le plan trimestriel, il y a eu plus d'infractions constatées au courant du deuxième avec 621 PV contre 594 PV au premier, 477 PV au troisième et moins au quatrième avec 392 PV. La baisse du nombre de PV est liée surtout à la nouvelle stratégie mise en place par les autorités en instituant la répression sans complaisance, la diminution de la corruption et le renforcement du contrôle. Laquelle stratégie a refroidi les ardeurs des contrevenants. Les recettes recouvrées sont plus importantes au cours du troisième trimestre de 2012 (cf. figure 5 ci-dessous). Durant l'année 2012, les recettes contentieuses recouvrées ont suivies une évolution différente d'un trimestre à un autre avec des **transactions** variant entre 51 842 500 F et 65 452 660 F contrairement aux recettes des **ventes de saisies** qui ont augmenté régulièrement du premier trimestre au quatrième entre 16 168 620 F et 63 839 475 F (Cf. figure 5). Ce paradoxe peut être lié à deux raisons principalement : des transactions mal fixées, et la mise en application de la note de service fixant les prix des ventes de saisies surtout pour le charbon.

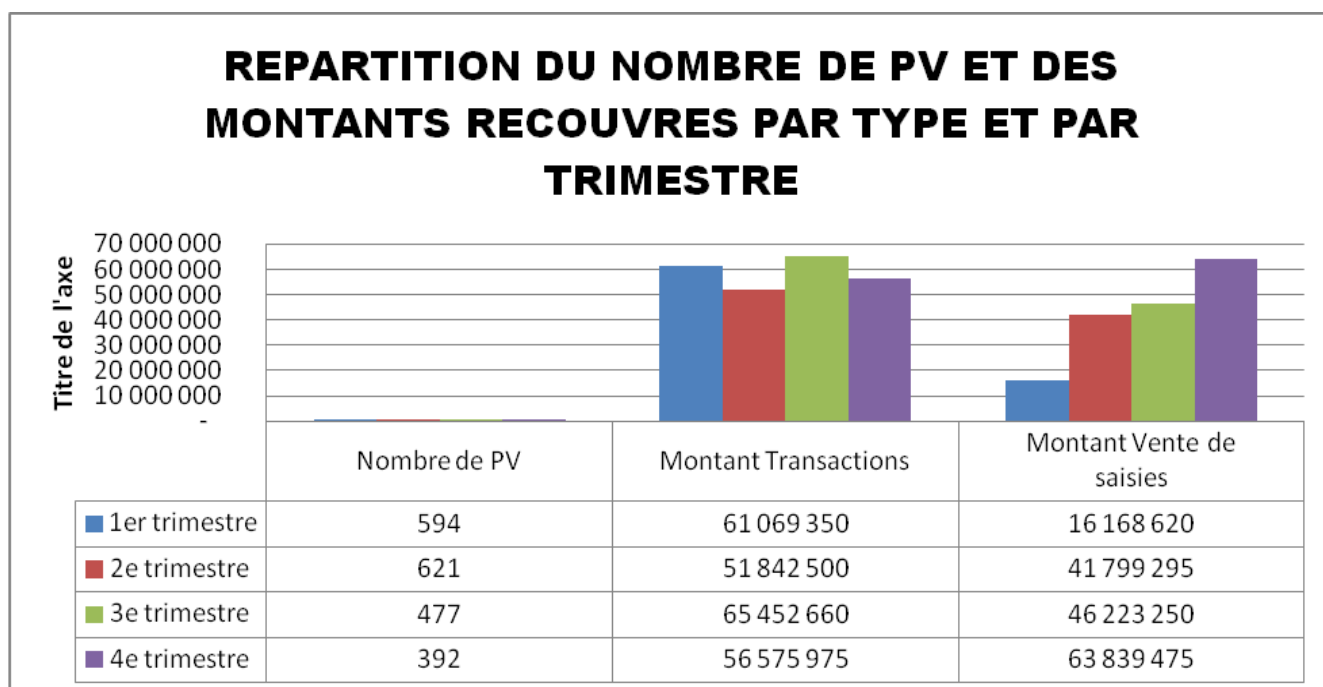


Figure 5 : Répartition trimestrielle des infractions et des recettes

Les recettes contentieuses recouvrées au courant de l'année 2012 ont permis de verser aux différentes collectivités où les infractions ont été commises la somme **de 281 236 323 F CFA** (soit 70% des recettes contentieuses) et les 30 % (**120 529 853 F CFA**) sont revenus aux agents indicateurs et verbalisateurs. Ces sommes importantes versées dans les comptes des collectivités locales concernées participent au financement d'activités socio économiques au profit des populations sénégalaises et par endroit à la reconstitution des dommages causés dans le domaine forestier.

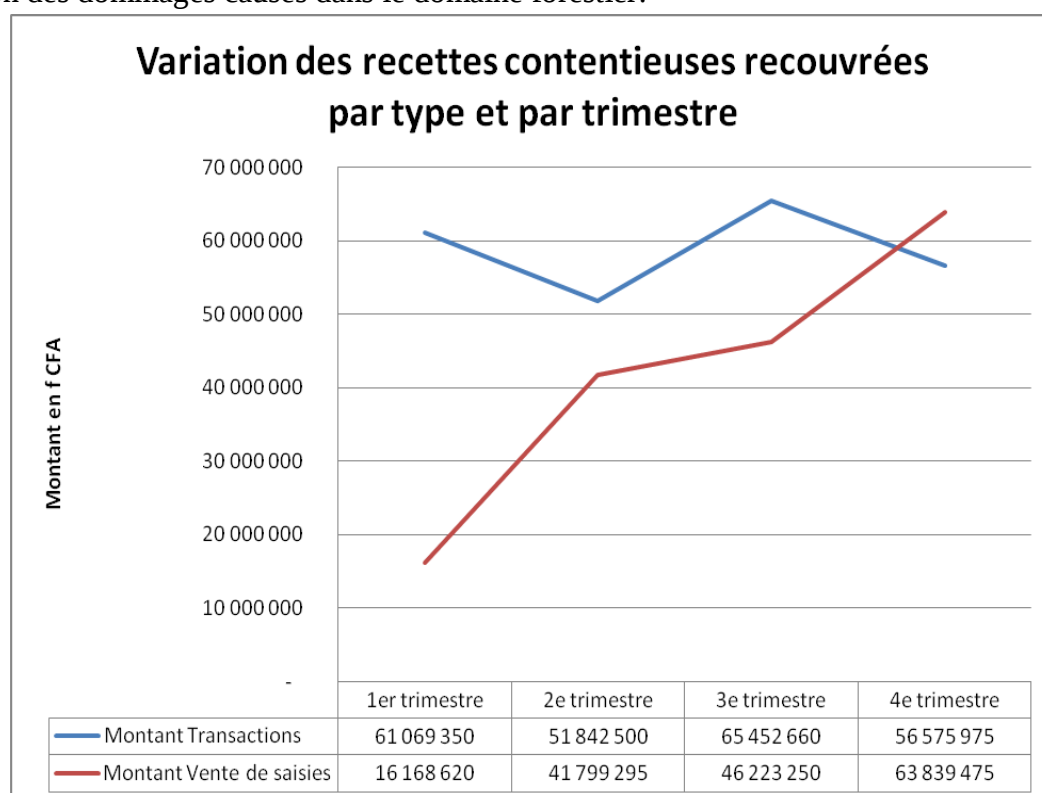


Figure 6 : Répartition trimestrielle des recettes contentieuses par type.

4. RECOMMANDATIONS

La réflexion sur la situation du Contentieux national pour l'année 2012 ne saurait se terminer sans susciter de notre part certaines recommandations :

- Renforcer et renouveler les effectifs au niveau des régions frontalières en particulier et dans l'ensemble des structures déconcentrées du service forestier ;
- Renouveler et renforcer les moyens logistiques (matériels roulant et armement) ;
- Informatiser les bureaux régionaux chargés du contentieux et le bureau national ;
- Organiser régulièrement des patrouilles mixtes transfrontières entre pays limitrophes ;
- Renforcer et actualiser la législation forestière ;
- Renforcer la planification des actions de formation et d'information.

5. CONCLUSION

La situation du contentieux national pour l'année de 2012 a mis en exergue les régions où les ressources forestières sont plus menacées de façons illégales. La nature des infractions constatées au niveau des différentes régions a fait également ressortir l'ampleur de l'exploitation frauduleuse, les coupes et abattages illicites et les dépôts frauduleux.

La région de Kolda a enregistré le plus grand nombre de procès verbaux suivi de Kaolack, Ziguinchor, Thiès et de Kaffrine. La région de Kédougou a enregistré le plus petit nombre de PV dressés.

Malgré l'importance du nombre de procès verbaux (**2084 PV**), il y a toujours des fuites de contrevenants, dû aux manques de moyens matériel et humain de la Direction des Eaux, Forêts et Chasses et de la Conservation des Sols.

Le renforcement des moyens logistiques et humains permettra à coup sûr de diminuer l'exploitation frauduleuse mais aussi la pression irrégulière forte faite sur les ressources forestières et fauniques en installant la psychose chez les malfaiteurs. L'introspection reste de mise pour une meilleure prise en compte du sens des responsabilités dans le corps.